

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 juin 2021 modifiant l'agrément interdépartemental de sécurité civile pour l'ASSM 30 - Association interdépartementale pour la sécurité des sports mécaniques

NOR : INTE2118985A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-13 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément D ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 portant agrément interdépartemental de sécurité pour l'ASSM 30 ;

Vu la demande de modification d'agrément de l'ASSM 30 du 29 janvier 2021, tendant à l'ajout d'une antenne en Lozère, ainsi que ses messages du 1^{er} mars et du 16 juin 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe visée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 octobre 2020 susvisé est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 juin 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjointe au sous-directeur des services d'incendie
et des acteurs du secours,*
C. BACHELIER

ANNEXE

ANTENNES DÉPARTEMENTALES	CHAMP GÉOGRAPHIQUE	
	Départemental	Interdépartemental (12, 30, 34, 48)
12 - Aveyron	D (PAPS et DPS-PE à ME)	D (PAPS et DPS-PE à ME)
30 - Gard	D (PAPS et DPS-PE à ME)	D (PAPS et DPS-PE à ME)
34 - Hérault	D (PAPS et DPS-PE à ME)	D (PAPS et DPS-PE à ME)
48 - Lozère	D (PAPS et DPS-PE à ME)	D (PAPS et DPS-PE à ME)